

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEI, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERHOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Date de convocation :  
21/06/2021

Date d'affichage :  
05/07/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers  
votant : 41

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

SPORTS

Olympique Saint-Quentinois

-Subvention de fonctionnement au titre du premier semestre de la saison 2021/2022 – Championnat de National 2

145 000 €

SASP SQBB	
-Premier semestre de la saison 2021/2022 dans le cadre de missions d'intérêt général – Championnat de Pro B	325 000 €
Foyer Laïque Saint-Quentin Volley Ball	
-Subvention de fonctionnement au titre du premier semestre de la saison 2021/2022 – Championnat de Ligue B	174 400 €
Coordination des clubs affiliés à la piste municipale	
-Organisation de l'étape saint-quentinoise du Trophée de l'Aisne Cadet le 16 juillet 2021 au vélodrome Marcel Lallement	1 200 €
L'Épée Saint-Quentinoise	
-Subvention de fonctionnement 2021 - solde	600 €
Écurie Quentin de La Tour	
-Organisation du 24 <sup>ème</sup> Rallye des Routes Picardes les 17 et 18 juillet 2021	3 000 €
Boxing Club de Saint-Quentin	
- Désaffectation de la subvention inscrite au Conseil Municipal du 19 avril 2021 relative à l'organisation d'une compétition de boxe professionnelle à huis clos en mai 2021 à Saint-Quentin, cette manifestation n'ayant pu avoir lieu	- 17 500 €
- Organisation d'un championnat international de boxe avec Guillaume FRENOIS en tête d'affiche, courant septembre 2021 au Palais des Sports Pierre Ratte, assorti de deux autres combats professionnels et de six combats amateurs	57 500 €
CULTURE	
Association Jazz aux Champs Elysées	
-Organisation de six concerts gratuits, du 4 juillet au 23 octobre 2021, dans le cadre de l'opération Jazz aux Champs Elysées	21 000 €
Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne (ADAMA)	
-Subvention dans le cadre du dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) sur le territoire de Saint-Quentin/Gauchy	39 150 €
Association Les Elyziks	
-Subvention de fonctionnement 2021 incluant l'organisation d'un concert live en streaming le 12 juin 2021	5 000 €
ANIMATION DE LA VILLE ET DU COMMERCE	
Les Boutiques de Saint-Quentin	
-Opération Fête du Shopping en faveur de l'ensemble des commerçants de Saint-Quentin	100 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 37 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CARMELLE, Mme Lise LARGILLIERE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,

  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53448-DE-1-1

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation